

**Enquête ordinaire
du 13.12.2024 au 28.01.2025**

Conformément à la LATeC du 2 décembre 2008, nous vous avisons de la mise à l'enquête suivante :

Commune de Mont-Vully / Secteur Bas-Vully - Commune de Morat / Secteur Galmiz

Modification du plan d'aménagement local (PAL) de la commune de Mont-Vully / Secteur Bas-Vully,
Agrandissement de l'établissement de détention fribourgeois, site de Bellechasse.

Modification du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal d'urbanisme (RCU) :

- Modification de la zone spéciale pénitencier
- Introduction d'un secteur d'harmonisation
- Identification des boisements hors forêt protégés



Les plans sont déposés au bureau communal où ils peuvent être consultés durant le délai d'enquête. Consultation aux heures publiques d'ouverture du bureau communal. Durant ce délai, tout intéressé peut faire opposition par dépôt d'un mémoire motivé au bureau communal de Sugiez.

Le Conseil communal